

## PAROLE À...

Lucas Bachelot

P.10

## ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

*Relayons-nous vers la victoire !*



*Syndicaliste  
& Feministe*

## LE DOSSIER

Femmes - mixité

P.11

# SOMMAIRE

## P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

## P.4 / ACTUALITÉ

- . Grenelle Éducation
- . Loi sécurité globale et annexes
- . Traité de non prolifération des armes nucléaires
- . Loi séparatisme
- . Vie étudiante
- . Victoire Afpa
- . Décrets LPR

## P.10 / PAROLE À...

. Lucas Bachelot

## P.11 / LE DOSSIER

. Femmes-mixité

## P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Cirad
- . 1336 / Dernières publications
- . Ouverture du débat syndicalisation des étudiant-es

## P.18 / INTERNATIONAL

- . Turquie
- . BDS

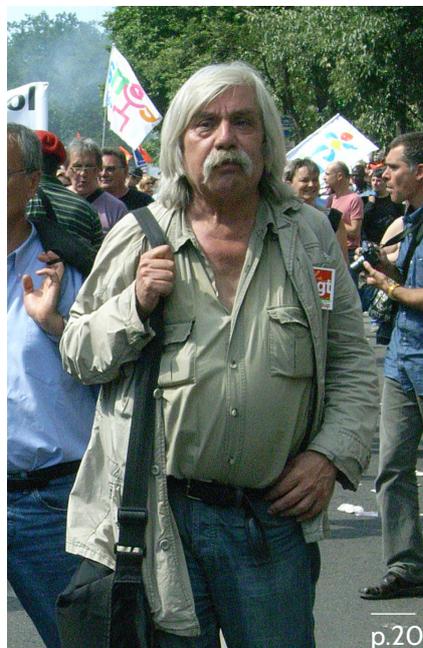
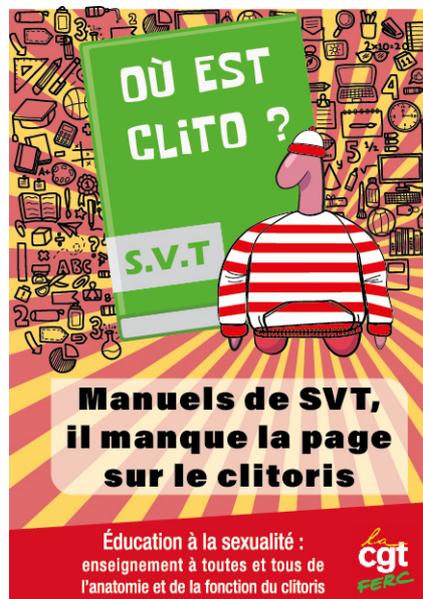
## P.20 / RETRAITÉ-ES

- . CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE
- . Disparition d'Alain Barbier, SG de l'UFR
- . Hercule, 12 travaux ça suffit...
- . Sciences et recherche
- . Réforme des retraites

## le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication  
Marie BUISSON  
n° CPPAP 0325 S 05498  
Trimestriel 1 €  
FERC - CGT Case 544  
93515 Montreuil Cedex  
Imprimerie Rivet Presse Édition





Avez-vous entendu la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation faire le tour des médias, y compris des médias « jeunes » pour expliquer aux étudiant-es qu'il fallait sortir marcher pour éviter de tourner en rond ou aller voir du monde pour éviter la solitude ? Avez-vous entendu la secrétaire d'État à la jeunesse demander à son interlocuteur de « challenger » le gouvernement ? Vous n'avez pas pu rater le ministre de l'éducation faisant sa gymnastique avec les enfants dans une cour d'école ! Alors que la précarité, l'isolement, l'absence de liens sociaux, la perte de sens pèsent sur les plus jeunes, élèves, étudiant-es, apprenti-es, salarié-es, auto-entrepreneur-es, voilà la réponse de nos dirigeant-es... Dans ce domaine comme dans bien d'autres des mesures urgentes et de rupture avec les logiques économiques en cours s'imposent. On ne peut pas se contenter de regarder s'allonger les queues devant les distributions d'aide alimentaire en remerciant les associations pour leur formidable sens de la solidarité ! La crise ajoute et met en lumière la précarité économique, de logement, de santé des jeunes et les énormes inégalités sociales qui battent en brèche le droit de toutes et tous à l'éducation et à la formation. Nous avons essayé malgré la crise sanitaire, la peur, les restrictions de libertés, de mobiliser nos collègues et de proposer des dates de grève et de manifestations contre les réformes qui se poursuivent et pour les salaires, les conditions de travail et la défense de nos secteurs. Mais, comme pour les jeunes, la colère et le ras-le-bol ne se transforment pas automatiquement en

Avez-vous entendu la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation faire le tour

actions collectives. La gestion de l'épidémie, les risques qu'elle continue à faire peser sur toutes et tous, pèsent évidemment sur nos débats et nos actions revendicatives. L'état d'urgence sanitaire, les restrictions de liberté et la désorganisation du travail (télétravail, fermetures de sites, réorganisation des services, etc.) rendent plus difficile notre activité militante. Pourtant nos difficultés à nous adresser aux travailleur-ses, à leur donner confiance dans notre capacité à peser sur les décisions et les arbitrages des patron-nes, des directions intermédiaires et, a fortiori, du gouvernement, existaient déjà avant la crise. Il n'est pas si simple de construire des revendications qui améliorent effectivement les conditions de vie et de

### **La crise ajoute et met en lumière la précarité économique, de logement, de santé des jeunes et les énormes inégalités sociales qui battent en brèche le droit de toutes et tous à l'éducation et à la formation.**

travail, alors que nos services, nos emplois sont en danger. Pourtant nous avons des points d'appui pour démontrer que ce que nous disons sur l'importance de la recherche publique, de l'éducation, de la formation, est juste. Le gouvernement qui nous impose depuis des années l'austérité budgétaire, débloque des millions d'euros pour les entreprises sans aucune conditionnalité des aides : SANOFI peut toucher de l'argent public, verser des dividendes et supprimer des emplois !

Pour les jeunes, comme pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses, nous ne militons pas pour mais avec elles et eux. C'est notre capacité à être présents et à débattre sur nos lieux de travail, d'étude et de vie qui nous permettra d'élaborer nos revendications et d'organiser les luttes pour les imposer. Notre fédération doit être un outil utile à ce travail militant et à la mise en commun des idées et des luttes.

Marie Buisson, Secrétaire générale

## N'EST PAS GRENELLE QUI VEUT...

À l'issue des séances de « concertation », les différents ateliers du Grenelle ont émis des propositions qui sont désormais sur la table du ministre Blanquer. La CGT Educ'action a participé aux premières réunions des différents ateliers puis a choisi d'arrêter sa participation en notant que l'organisation des discussions et le choix des animateur-trices et des interlocuteur-trices ne permettaient ni une écoute des participant-es, ni de porter réellement les revendications des personnels. Sans surprise, les propositions correspondent assez précisément aux discours et écrits du ministre et à l'idéologie portée par lui... Tout était écrit d'avance !

04

Le Lien N° 206 - mars 2021

On y retrouve pêle-mêle la revalorisation au mérite, le recrutement des personnels enseignants localement par les personnels de direction et le renforcement de l'autonomie des établissements, l'instauration d'une autorité hiérarchique de la direction d'école ou une explosion des statuts et obligations réglementaires de service. Si ces dernières propositions sont conservées par le ministre, on assistera à la liquidation du statut de fonctionnaires, la fin des grilles d'avancement des carrières et la gestion collective des personnels. On basculera irrémédiablement vers des carrières individualisées et « valorisées au mérite ». On restera dans la précarité pour de nombreux personnels, les AESH, AED par exemple.

Ce « Grenelle » vise en fait à modifier en profondeur le métier des enseignant-es en contrepartie d'une hypothétique revalorisation salariale pluriannuelle. Si les participant-es au groupe qui traite de la rémunération

sont favorables à une revalorisation salariale durable de tous les personnels enseignants sans condition préalable, le montant n'est absolument pas noté. La question de la perte cumulée du pouvoir d'achat n'est pas abordée. La revalorisation salariale est censée s'appliquer à l'ensemble des enseignant-es mais elle sera liée à un devoir d'astreinte au remplacement, dépendra de formations suivies hors temps scolaire. Les primes pourront varier en fonction des lieux et la rémunération pourra varier selon « le mérite ». À ce jour, 70 % des personnels de l'Éducation nationale n'auront aucune revalorisation, pire les inégalités femmes hommes seront confortées voire accentuées.

Les synthèses des ateliers reformulent aussi des propositions portées de longue date par le ministre comme celle d'un statut de directeur-trices d'école qui leur confère une autorité directe sur les enseignant-es, ou celui du renforcement du rôle des chef-fes

d'établissements qui vise à donner une grande autonomie aux collèges et lycées.

Ces derniers mois ont montré l'importance de l'école et les manques criants de personnels et d'équipements mais aussi l'importance des équipes éducatives constituées par les collectifs de travailleurs et de travailleuses qui œuvrent au quotidien à répondre aux besoins des élèves en lien avec leurs familles. Mais le ministre refuse d'entendre la revendication d'un plan d'urgence pour l'éducation, il traite les personnels et leurs représentant-es avec mépris, allant même jusqu'à annoncer à la veille d'une journée de mobilisation nationale que 200 millions du budget de 2020 n'ont pas été utilisés ! Il poursuit son entreprise idéologique d'un système éducatif dédié au mérite, à la mise en concurrence, au tri social à l'opposé de notre projet CGT d'une école accessible à toutes et tous, garantissant l'accès à la connaissance et à l'émancipation.

**L'ÉDUCATION NATIONALE**  
prise pour **CIBLE**

**SALAIRES**  
**STATUTS**  
**POSTES**  
**CONDITIONS DE TRAVAIL**

La CGT continue à réclamer des moyens nécessaires pour l'école et une juste reconnaissance des personnels

## NON AUX LOIS LIBERTICIDES !

*Le gouvernement développe un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause nos libertés fondamentales. Il profite de l'état d'urgence sanitaire qui confie à l'exécutif des pouvoirs exceptionnels pour faire passer des lois et promulguer des textes portant atteinte à nos libertés et droits sociaux. Face aux licenciements, à la croissance des inégalités, à l'explosion de la pauvreté, au démantèlement des services publics, le gouvernement se dote des moyens de surveiller et réprimer la contestation et les luttes sociales.*

Alors que des milliers de citoyen·nes ont manifesté dans la rue leur opposition à la loi sécurité globale, que les contre-pouvoirs institutionnels comme la CNCDH et le Défenseur des Droits se prononcent contre, que l'ONU rappelle la France à l'ordre quant aux atteintes aux droits humains qu'instaurerait cette loi, le gouvernement persiste dans l'offensive sécuritaire ! Le 2 décembre sont parus des décrets élargissant les possibilités de fichage avec la collecte d'informations sur les « opinions » politiques, des « convictions » philosophiques, religieuses, une « appartenance » syndicale, les « habitudes de vie », notion particulièrement floue, ou encore l'activité sur les réseaux sociaux. Les décrets prévoient que les données collectées incluent notamment les photographies de la personne concernée.

Le gouvernement avait déjà publié, le 17 septembre, un nouveau schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) entérinant l'utilisation des LBD 40, des grenades de désencerclement et la technique de la nasse. Parmi les mesures du schéma, lors des manifestations, la mise en place d'une accréditation « auprès des autorités » pour les journalistes « titulaires d'une carte de presse » : cela opère un tri parmi les journalistes qui couvrent les manifestations. Pire encore, les journalistes commettraient un délit en cas de non-dispersion après des sommations. Faut-il rappeler que sans présence de journalistes dans les manifestations, les violences policières seraient restées invisibles aux

yeux de la société ?

La loi de sécurité globale instaure le transfert de compétences régaliennes aux policier·es municipaux et aux agent·es de sécurité privée (à craindre un usage des forces de police pour des intérêts privés) ; l'équipement en vidéo surveillance généralisé, y com-



pris avec des caméras sur les drones ; l'enregistrement des images en simultané et leur traitement automatisé pour reconnaissance faciale en temps réel des manifestant·es. Ce couplage « vidéosurveillance/reconnaissance faciale » entraînerait une capacité de surveillance généralisée de l'espace public, ne laissant plus de place au respect du droit à la vie privée. Cela ne peut avoir qu'un effet coercitif sur la liberté d'expression et de manifestation.

La loi sécurité globale c'est aussi l'interdiction de diffusion des images du visage des forces de l'ordre dans l'exercice de leur fonction. Attaque frontale du droit de presse comme du droit au contrôle citoyen des agissements des forces de police qui aggraverait le sentiment d'impunité des policier·es violents avec le risque de multiplier

les violences commises illégalement contre des manifestant·es.

Ce tournant sécuritaire et autoritaire est inacceptable et remet en cause gravement nos libertés fondamentales (libertés d'expression, d'informer, de manifester). Avec la loi confortant les principes républicains

(séparatisme), il est le pendant de la politique néolibérale du gouvernement et des lois qui restreignent les droits des organisations syndicales et des salarié·es à se défendre dans les entreprises, les établissements et les services comme les Lois Travail, les ordonnances Macron, la Loi de transformation de la Fonction publique.



**Il est donc impératif de continuer de combattre ces différentes lois afin qu'elles ne soient pas adoptées ou qu'elles soient abrogées !**

## NON À LA PROLIFÉRATION DES ARMES !

*100 milliards d'euros sur 15 ans pour la santé, les hôpitaux publics, l'éducation, la transition écologique : c'est possible en ratifiant le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires*

Le 22 janvier 2021, savourons ensemble cette victoire ! Cette date passée inaperçue restera pour les générations futures une date essentielle, une date historique pour notre monde post apocalyptique. Le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté en 2017, entre en vigueur et rend les armes nucléaires illégales que ce soit leurs possessions, leurs fabrications ou la menace de leurs utilisations (stratégie de dissuasion nucléaire). C'est la victoire des militantes et des militants pacifistes qui se sont mobilisés pendant plusieurs années parfois dans une certaine indifférence dans notre pays.

Le TIAN comble un vide juridique et complète l'interdiction des autres armes de destruction massive, biologiques et chimiques, ainsi que de certaines armes classiques condamnées pour leur impact sur les civil-es. Il aura des effets même sur les pays qui le rejettent. La France, pour l'instant, n'a pas ratifié ce traité, mais elle ne pourra pas porter d'un côté sa politique de défense militaire basée sur le nucléaire et tourner le dos au processus de démocratie internationale.

Les puissances nucléaires, dont la France, ont beau déclarer que le traité d'interdiction des armes nucléaires ne leur imposera aucune obligation, elles ne pourront plus affirmer que leurs armes nucléaires sont légitimes. Ainsi les très longs et très coûteux programmes de modernisation et de renouvellement des arsenaux ne se justifient plus. Ces puissances affirment de manière contradictoire que la dissuasion nucléaire exclut tout recours à l'arme nucléaire, alors même qu'elles incluent dans leur doctrine des



scénarii d'emploi de l'arme atomique (le « dernier avertissement ») et investissent dans de nouveaux types d'armes nucléaires plus « utilisables », qui abaissent dangereusement le seuil de la guerre nucléaire. En fait, toutes les mesures en discussion (interdiction des essais nucléaires ou de la production de matières fissiles militaires, réduction des arsenaux, non-emploi en premier, etc.) sont actuellement bloquées par ces mêmes puissances. De plus, en continuant d'affirmer que l'arme nucléaire est la garantie ultime de leur sécurité, elles la rendent encore plus attrayante et elles favorisent la prolifération qu'elles prétendent combattre.

Cette épée de Damoclès dans un climat de tension mondiale, quelque peu apaisé avec le départ de Trump, ne doit plus peser sur l'avenir de la population mondiale.

Mettons plutôt à profit les milliards dégagés par ce traité, le bien-être des populations présentes et à venir, développons la collaboration entre les peuples dans plusieurs domaines par exemple : la santé et l'éducation, la transition écologique et l'épanouisse-

ment de vivre dans un monde de paix.

Il est grand temps, trois quarts de siècle après l'horreur d'Hiroshima et de Nagasaki, que la France se joigne au mouvement mondial pour l'élimination progressive et multilatérale des armes nucléaires en adhérant au TIAN. La France contribuera ainsi, comme elle l'a déjà fait pour les autres armes de destruction massive, à l'élimination de l'arme la plus destructrice inventée par l'être humain.

La prochaine étape se traduira par une campagne nationale et internationale d'actions pour gagner la signature et la ratification de ce traité par les 9 États possédant des armes nucléaires, dont la France. 68 % des Français-es y sont favorables et 76 % sont pour que la France s'engage dans le processus de désarmement nucléaire. Le gouvernement français doit annoncer le gel immédiat des programmes de modernisation des armes nucléaires en cours.

## LOI « SÉPARATISME » : SOCLE DU MODÈLE LIBÉRAL AUTORITAIRE

*Au moment où nous écrivons ces lignes, la loi « Séparatisme » est étudiée en première lecture à l'Assemblée nationale. Avant même son vote, nous ne pouvons que constater qu'il s'agit d'une loi permettant de basculer dans une « laïcité de contrôle »<sup>1</sup>, pour reprendre les termes de l'historien Philippe Portier.*

Le projet de loi comporte 57 articles et prévoit de nouvelles infractions visant à la fois des « comportements », des « déclarations » ou des « groupes » qui agiraient à l'envers des « principes républicains », comme la loi a été rebaptisée.

Ainsi, l'article 8, permet de dissoudre une association si l'un-e de ses membres commet des actes répréhensibles ou a des déclarations répréhensibles, même si ce n'est pas au nom de l'association en question. L'article 6, oblige toute association, pour obtenir une subvention publique, à signer un « contrat d'engagement républicain ». En commission il a été explicitement précisé que cela visait des associations qui aideraient des migrant-es et certaines associations « musulmanes »... Certaines villes, comme Montpellier, font déjà signer une « charte de la laïcité » aux associations, interrogeant au fond quel sens il est donné au mot « laïcité ».

Toucher à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 est ouvrir la boîte de Pandore. En ce sens, on ne peut pas être surpris qu'Emmanuelle Ménard, députée d'extrême-droite, propose de modifier l'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1905 en changeant le mot « République » par l'expression « État français » et en ajoutant à cet article une référence aux « racines chrétiennes de la France ». Aurore Bergé (députée LREM), pour sa part, propose d'interdire toute manifestation d'opinion religieuse, philosophique ou politique à toute personne participant à une mission de service public.

Sur cette proposition, l'historien Jean Baubérot considère que *ce renforcement des interdictions professionnelles contribuera à obliger [les femmes qui portent le voile] à chercher un emploi dans une association ou une entreprise communautaire, alors qu'elles voulaient entretenir une relation de proximité et de distance avec leur communauté. [...] Ce*

*projet va accentuer un glissement anti-laïque de la neutralité de la puissance publique vers une neutralité imposée à des secteurs de la société civile (les associations) et à des individus (celles et ceux qui travaillent dans les organismes ayant délégation de service public)*<sup>2</sup>.

**Comme le rappelle la CGT dans un communiqué, « personne n'est dupe : ce sont bien les citoyennes et citoyens de confession musulmane qui sont visés par ce projet de loi ».**

La députée LR Anne-Laure Blin propose d'interdire le port de signes religieux aux mineur-es. Il va de soi que dans tout ça il faut défendre mordicus l'enseignement privé sous contrat, le plus souvent confessionnel, le plus souvent catholique, en l'excluant de l'article 1 pourtant censé garantir « neutralité et laïcité dans le service public ». Notons, enfin, que le député Éric Diard (LR) propose que les débats soient interdits en Éducation Morale et Civique.

**La FERC-CGT reprend les termes de la CGT contre ce projet de loi, en rappelant son attachement à la laïcité telle que définie dans la loi de 1905. La modifier, comme le projette l'exécutif, risque de détruire cet équilibre et de renforcer l'instrumentalisation de la laïcité. Cette instrumentalisation est doublement dangereuse : elle fait le jeu de l'extrême droite et divise la société.**



<sup>1</sup> <https://www.la-croix.com/France/Separatisme-laicite-devient-instrument-controle-croyances-2021-01-25-1201136873>

<sup>2</sup> <https://blogs.mediapart.fr/jean-bauberot/blog>

## VIE ÉTUDIANTE EN TEMPS DE COVID

*En 2020, la pandémie de Covid-19 a montré les fragilités de notre système de santé après des années de désinvestissement. Ce début d'année 2021 souligne les carences de notre système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), avec l'échec cuisant de la France dans la course au vaccin bien sûr, mais également avec la terrible situation des étudiant-es.*

Indigente depuis des années, la politique d'ESR est devenue catastrophique ! Nous sommes à des années-lumière des déclarations du Président de la République et de la ministre de l'enseignement supérieur, qui ont choisi de fermer nos établissements plutôt que de prendre les mesures sanitaires qui s'imposent, quel qu'en soit le coût.

voire à envisager l'abandon de leurs études.

Pire encore, avec la rentrée de septembre, le pouvoir a cherché à faire des étudiant-es les boucs émissaires de ses propres insuffisances ! Les étudiant-es, des irresponsables ? Ou bien ce gouvernement qui passe en force la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et les fusions au sein

des ressources propres des CROUS et les menaces de suppressions de postes. Sans oublier la troisième session de la fonctionnarisation des personnels ouvriers.

Il faut également débloquent des fonds pour la rénovation des bâtiments sans attendre le plan France Relance, pour l'aération et l'équipement des salles de cours, pour la distribution gratuite de masques aux étudiant-es, pour le recrutement d'enseignant-es... Bien au-delà des repas à 1 €, il s'agit de permettre à chaque étudiant-e d'étudier à plein temps, de pouvoir être logé dans des résidences universitaires rénovées, d'accéder à une restauration de qualité, de pouvoir étudier en présentiel en respectant les conditions draconiennes imposées par la crise, avec un accès garanti au numérique (poste de travail et réseaux), ...

Car enfin, au-delà des seul-es étudiant-es, il semblerait que la France ait abandonné sa jeunesse durement frappée par cette pandémie. Elle est pourtant l'avenir de la nation, bien plus que les multinationales qui se gavent d'aides publiques sans répondre aux besoins du pays. Il est urgent de permettre aux jeunes adultes d'accéder pleinement à la citoyenneté et à la liberté.

**Bref, à l'opposé de la politique de renoncement du gouvernement, la nation doit réinvestir massivement dans l'enseignement supérieur, pour une jeunesse hautement qualifiée qui garantisse sa souveraineté scientifique, technologique et industrielle.**



L'agitation ministérielle sans résultat sur le retour des étudiant-es (circulaires bâclées et inapplicables publiées pendant les vacances, annonces contradictoires entre la ministre et le Président, ...) a accentué la situation tragique des étudiant-es. Nombre d'entre elles et eux sombrent dans la misère, faute d'avoir pu conserver les emplois étudiants qui leur assuraient quelques revenus. Certain-es sont dans une détresse psychologique qui peut aller jusqu'au suicide, en raison de l'isolement social et de conditions d'études à distance catastrophiques. Dans ce chaos, ils et elles sont nombreux à craindre une année blanche,

des établissements expérimentaux plutôt que de profiter du répit estival pour sécuriser la rentrée ?

Car l'État n'a pas voulu allouer à l'ESR les quelques milliards indispensables. Aujourd'hui, il est urgent de financer les CROUS, dont les personnels sont très sollicités depuis un an. Leur conscience professionnelle et leur métier se sont avérés indispensables, entre les restaurants universitaires aux contraintes sanitaires très dures et les résidences universitaires à entretenir, pour des résident-es confinés, isolés, désespérés... À ces conditions de travail difficiles, s'ajoutent la perte non compensée d'une partie

## NOUVELLE VICTOIRE POUR LA CGT AFPA, UN ESPOIR POUR LES VICTIMES D'UN PLAN DE SABOTAGE DES EMPLOIS

*Fin décembre 2020, la cour Administrative d'appel a confirmé le premier jugement du Tribunal Administratif de juillet 2020 qui avait annulé l'homologation du PSE.*



Malheureusement, cette décision arrive alors que 1200 emplois ont été supprimés à l'AFPA.

Ce jugement a stoppé les procédures restantes mais ne pouvait annuler ce qui était déjà acté avant la date du jugement. Il reste donc, selon la direction, la [situation de 44 salarié-es à régler](#). **La CGT AFPA considère que tous les salarié-es qui ont été licenciés à tort doivent avoir la possibilité de retrouver leur emploi.**

La direction souhaite sortir de cette impasse dans le cadre d'une négociation avec les OS et propose un accord

de rupture conventionnelle collective. La CGT AFPA exige une solution pour chaque victime de ce plan mais refuse de cautionner toute nouvelle suppression d'emploi.

**Ainsi, la CGT AFPA revendique :**

- ⇒ Pour les licencié-es contraints, la possibilité de réintégration sur un poste le plus proche, géographique-ment et/ou professionnellement.
- ⇒ Pour les mobilités subies : adapter des solutions pour les salarié-es qui ont été dans l'obligation de sauver leur emploi par des mobilités contraintes.
- ⇒ Pour toute personne dont le projet hors AFPA n'aurait pu aboutir, notamment du fait de la crise du Covid, un

droit de retour qui doit être ouvert.

⇒ Pour les mobilités choisies : toutes les mesures d'aide doivent être mises en œuvre quelle que soit la date de signature de l'avenant.

**La CGT AFPA a toujours combattu ce plan et continuera de le faire pour tous les salarié-es et les usager-es du service public de l'emploi. Plus que jamais, le développement de l'AFPA dans le cadre d'un service public de la formation professionnelle est nécessaire. La CGT AFPA portera ces revendications pour accompagner, entre autres, la transition écologique et énergétique.**

## LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE : DÉCRETS À VENIR !

*Le ministère de l'ESR a fait un joli cadeau de Noël à l'ensemble des personnels des universités et de la recherche en promulguant sa Loi de programmation de la recherche (LPR, loi n°2020-1674) le 24 décembre 2020, contestée depuis plus d'un an. Rappelons que la LPR précarise les financements de la recherche et attaque le statut de ses personnels.*

Pour faire passer la pilule empoisonnée, le ministère peut compter sur certaines organisations (SNPTES en tête qui a voté contre une motion de la FERC exigeant l'abrogation de la LPR !), qui ont signé un protocole avalisant la LPR, modulo des mesures de salaire et de carrière (primes individuelles, « repyramidage », etc.). La FERC CGT avait dénoncé certains points (individualisation) et refusé ce chantage.

Et à présent, le gouvernement veut aller extrêmement vite dans l'application de la LPR. Il veut faire passer 22 textes en 2021, dont 14 avant l'été. Au menu : CDI de mission, « tenure tracks », expérimentation pour le recrutement des enseignant-es-



chercheur-ses, « post-docs » de droit privé qui constitue une attaque contre le CDI dans le secteur privé, dispositifs « d'intéressement », « éméritat » (permettant aux Directeur-trices de Recherche (DR) et professeur-ses d'université (PU) de travailler gratuitement tout en étant pensionnés) repoussé jusqu'à 72 ans...

Alors que les personnels refusent toujours la LPR, alors que les universités n'ont pas de moyens pour surmonter la crise et que les étudiant-es subissent des conditions d'études et de vie catastrophiques, alors que la recherche privée (Sanofi) montre son incapacité à produire un vaccin - bien trop occupée à brader la R&D sur l'autel du profit - tandis que la recherche publique reste exsangue, le gouvernement choisit sa priorité... Les personnels et usager-ères apprécieront.

**La FERC CGT rappelle son opposition à la LPR et continuera à combattre chacune des mesures rétrogrades qu'elle contient.**

## LUCAS BACHELOT

*Nouveau secrétaire administratif en charge de la coordination de l'activité fédérale.*



### Quel est ton parcours de formation et professionnel jusqu'à aujourd'hui ?

Au cours de mes études secondaires, j'avais été marqué par des luttes sociales emblématiques, et plus particulièrement par les mobilisations victorieuses contre le CPE en 2006. J'ai aussi grandi dans un milieu au sein duquel, les débats autour des questions sociales et politiques ont toujours eu leur importance, j'en ai par conséquent gardé un goût et un intérêt certains. C'est donc assez naturellement qu'après mon Bac, j'ai choisi de m'orienter vers la sociologie et les sciences politiques à l'Université Lumière Lyon II.

Là encore, c'est le côté analyse des mobilisations collectives qui a très vite capté mon attention. La qualité des enseignements dispensés y est bien sûr pour beaucoup : je me souviens en particulier d'un cours intitulé « sociologie des mouvements sociaux » qui avait captivé nombre d'étudiant-es, dont je faisais évidemment partie. Mais le contexte social de l'époque était tout aussi important. Nous vivions alors en France les mobilisations massives contre la réforme des retraites de 2010, suivies par les révolutions du printemps arabe l'année suivante. L'actualité en termes de mouvements sociaux était donc brûlante et a renforcé ma conviction de continuer dans cette voie.

C'est dans ce contexte que j'ai intégré un Master qui s'intitulait alors « Syndicalisme et représentation professionnelle ». Je m'y suis vraiment plu, tant par la diversité du contenu des cours, que par la richesse des interventions d'acteur-trices issus du monde syndical. C'est d'ailleurs grâce à cette formation que j'ai pu assister et prendre part aux activités du bureau international du travail (BIT), puis participer à un projet de recensement des cas de répressions syndicales pendant les mobilisations liées à la loi « El Khomri » en 2016.

### Quelles ont été tes motivations pour postuler à la coordination/secrétariat de la FERC ?

Comme on peut le deviner, mon parcours m'a amené à côtoyer assez tôt les milieux syndicaux et politiques, où j'ai rencontré des personnes dont la force d'engagement m'inspirait un profond respect. Avec ces militant-es, j'ai eu la chance de m'investir sur de grands enjeux de société et partager certains combats, en particulier avec des syndicalistes CGT.

L'idée de travailler avec la CGT ne m'avait donc jamais été étrangère, et j'étais intimement convaincu que si la situation se présentait, cela serait pour moi une opportunité formidable de continuer sur ce chemin qui me tient à cœur. C'est donc, je dois le dire, un peu par hasard, en revenant d'un long séjour à l'étranger que j'ai eu connaissance du poste de secrétaire coordinateur à la FERC, et c'est sans le moindre doute que je me suis décidé à candidater. J'y ai vu une superbe occasion de m'investir davan-

tage dans une organisation comme la CGT, y trouvant une cohérence certaine avec mon parcours.

### Quelles sont tes premières impressions sur la FERC après quelques semaines ?

Je me reconnais tout à fait dans les valeurs et les combats menés par la FERC, tant sur le rôle social et émancipateur de nos champs d'action, que sur le côté novateur des luttes comme celles contre les discriminations ou les violences sexistes et sexuelles.

*Je me retrouve ainsi sur l'aspect ouvert de la fédération, en phase sur les grands enjeux d'avenir sur lesquels nous devons être présent-es et rester mobilisé-es.*

Néanmoins, il faut l'avouer, la FERC n'était pas la fédération que je connaissais *a priori* le mieux au sein de la CGT. Mais, si son organisation particulière n'est pas facile à cerner au premier abord, je m'y repère maintenant de mieux en mieux et j'en apprends chaque jour un peu plus.

J'en profite d'ailleurs pour remercier spécialement Olivier, Matthias, Marie, Chantal et Ghislaine, ainsi que les membres du bureau fédéral pour leur intégration à toute épreuve. Je pense bien sûr aussi aux camarades de l'UNSEN et de FERC Sup ainsi qu'à tous ceux et celles que j'ai croisés et que je n'ai pas cités, mais qui y ont contribué.

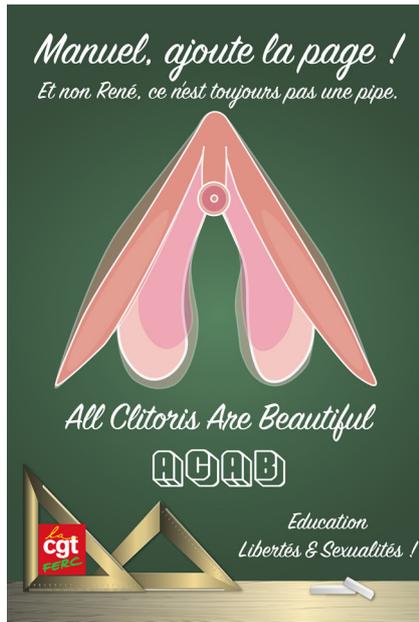
## PARCE QUE LE 8 MARS C'EST TOUTE L'ANNÉE

Chaque mois la FERC s'associe à une journée internationale pour alerter sur les conditions de travail et de rémunération des femmes, sur les questions d'éducation, de recherche, et de culture qui construisent les changements de société nécessaires à une véritable et réelle égalité entre les femmes et les hommes.

**LE PRINCIPE :** un article de fond sur la problématique traitée, un communiqué de presse et des visuels, le tout mis en ligne sur les sites FERC et égalité professionnelle CGT.

« Changeons les règles ! », à l'occasion de la journée mondiale des toilettes le **19 novembre**, revendique la suppression de la journée de carence, qui handicape les femmes souffrant de syndromes menstruels, la gratuité des protections hygiéniques et une éducation des jeunes à hauteur des enjeux, afin de construire une société et un droit du travail qui tiennent compte des femmes.

La journée mondiale de l'orgasme,



le **21 décembre**, est axée sur l'éducation « aux sexualités ». Obligatoire dans les programmes scolaires, elle est souvent traitée hâtivement et sous un seul biais par manque de moyens financiers et de formation des personnels. Et pourtant ces adultes en devenir sont les garant-es de plus d'égalité entre les femmes et les hommes, entre les genres et identités sexuelles.

Le **24 janvier**, journée internationale du sport féminin : si la visibilité médiatique de certains sports féminins prend un peu d'ampleur, il y a encore à faire pour parvenir à l'égalité salariale, la place des femmes dans les instances et bien sûr, la lutte contre les violences.

## FEMMES, CONGÉS ET TÉLÉTRAVAIL

### Des droits à faire respecter !

Le développement du télétravail dans notre société est réel. Certain-es salarié-es préfèrent cette organisation du travail (encadrée par au moins deux décrets dans la Fonction publique), pour différentes raisons : coût et temps du transport, tension avec un-e collègue, mais aussi parce que beaucoup sont contraintes de gérer la double journée...

Si cette organisation du travail semble une solution, elle pourrait amener rapidement à des dérives dans le non-respect des droits des salariées. Par exemple, le congé maternité risquerait d'être amputé de quelques semaines sous prétexte d'être à la maison et d'attendre la naissance : évidemment des aménagements sont possibles mais avant le début du congé maternité. Le télétravail pour-

rait apparaître comme la mesure magique, car il permettrait aux femmes de réaliser le travail domestique en continuant à travailler à temps plein. La plus grande vigilance s'impose, car si ces contraintes sont réelles du fait de l'inégale répartition de ce travail (exercé à 70 % par les femmes), pour la CGT la solution ne peut pas être de les renvoyer à la maison et de leur permettre de cumuler leur double journée. L'employeur-se doit agir en accompagnement à la parentalité, avec réduction du temps de travail pour les parents et les aidant-es familiaux (avec maintien du salaire), des jours enfants malades... sans travailler. Une nouvelle organisation du travail ne doit pas être prétexte à la disparition des conquits sociaux, quoi qu'il en coûte.

Le **11 février**, la journée internationale des femmes et filles de science dénonce l'effet Matilda et la difficulté pour les femmes de faire leur place dans le milieu scientifique. Suivront ensuite la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le **8 mars**, et la journée mondiale du travail invisible le **7 avril**.

>>>

Saluée, diffusée sur le site confédéral > [egalite-professionnelle.cgt.fr](http://egalite-professionnelle.cgt.fr) et sur les réseaux sociaux, cette campagne et les visuels qui l'accompagnent ont déclenché des réactions, parfois inattendues, et, nous l'espérons, suscité des prises de conscience, des réflexions sur la société que nous voulons et les nouvelles revendications que nous devons porter.

Éducation à la sexualité :  
enseignement à toutes et tous de  
l'anatomie et de la fonction du clitoris



## VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Une enquête menée et présentée par les élu-es CGT au CHSCT de l'ENS

### LE CONSTAT ÉDIFIANT

#### Femmes déclarant être victimes de harcèlement

- 46 % des femmes ont subi des discriminations sexistes (36 % plus d'une fois) de la part de toutes les catégories d'hommes : collègues, supérieurs hiérarchiques, personnels et personnes extérieures à l'établissement.
- 20 % ont reçu des injures majoritairement de la part des collègues ou de personnes extérieures.
- 25 % des femmes ont fait l'objet de blagues répétées à connotation sexuelle, essentiellement de la part des collègues ou de personnes extérieures, mais aussi de la part de supérieurs hiérarchiques.
- 18 % ont plusieurs fois reçu des confidences ou des messages à caractère sexuel, soit de la part de collègues soit de personnes extérieures.
- 26 % ont plusieurs fois subi des attitudes suggestives, obscènes ou gênantes, de la part de collègues ou personnes extérieures.
- 14 % ont plusieurs fois subi des contacts physiques ou des gestes non désirés de la part en majorité de collègues ou des personnes extérieures.

#### Femmes déclarant être victimes d'agressions sexuelles

15 % ont subi des agressions sexuelles sous la forme de gestes déplacés sur les parties sexuelles du corps et 9 % embrassées de force, dont la moitié plusieurs fois, majoritairement par des collègues/camarades ou des personnes extérieures.

### LES FAITS ET LEURS RÉPERCUSSIONS : ISOLEMENT ET DÉNI

Les faits se sont déroulés en grande

majorité dans les locaux de l'Établissement, mais aussi dans le cadre de déplacements académiques, du trajet domicile/travail ou à l'extérieur.

Dans le cas où des actions auraient été menées, rien n'a changé, par contre nombres de répercussions psychologiques et dans les conditions de travail ont été recensées.

### EN RÉSUMÉ

Dans plus de 85 % des cas, les faits rapportés ont eu des conséquences directes sur le travail (changement d'affectation ou d'études, mutation), et/ou ont dégradé les relations de travail (conflits, rumeurs, insécurité, isolement) et ont eu des conséquences sur la santé et le comportement des personnes (absentéisme, démotivation, retards, dépression, troubles alimentaires, lombalgies, angoisses, etc.).

Lorsque des actions ont été engagées, seules 40 % des victimes indiquent qu'une mesure a été prise à l'encontre de l'auteur présumé ayant changé la situation. À noter également que, d'après l'enquête, une seule des victimes déclare avoir porté plainte.

### UN DÉNI FORT QUI REQUIERT DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

L'enquête indique qu'une (très) grande majorité des faits déclarés de harcèlement sexistes et sexuels sont le fait d'hommes. Ce sont des faits passibles de deux ans de prison et de 30 000 € d'amende. Parmi eux, des agressions sexuelles potentiellement très graves.

L'employeur-se est responsable de la santé et de la sécurité des travailleur-ses. Il-elle a donc obligation de prévenir tous les agissements de harcèlement sexuel et les violences sexuelles, de sensibiliser les différents acteurs et actrices de sa

Au CHSCT du 5 février, les avis votés par nos mandaté-es CGT demandent :

- un plan de communication (affiches, vidéo, fiche pratique, site web).
- L'attribution d'un budget pour acquisition d'un fond documentaire traitant de ces questions.
- Un plan de formation (élu-es toutes instances-direction-RH et largement l'ensemble des enseignant-es-chercheur-ses, personnels BIATSS et étudiant-es).
- Une formation spécifique pour les services juridiques et RH sur l'obtention de la protection fonctionnelle.
- Le mise en place d'une cellule d'écoute - désignation de deux référent-es violences au CHCST (élu-es CGT)

structure par des actions d'information et de mettre à jour le DUERP (document unique évaluation risques professionnels).



## INVISIBLES MAIS INDISPENSABLES, LE 8 MARS DES PREMIÈRES DE CORVÉES

Les heures d'information syndicale numériques du collectif confédéral Femmes-Mixité sont en ligne !

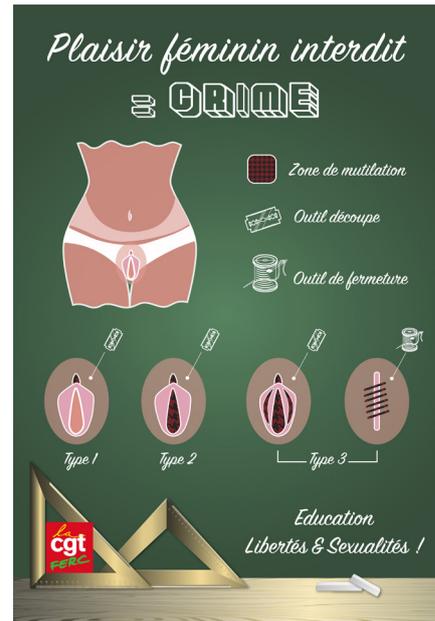
Le 5 février il s'agissait d'une première étape de la préparation de la journée de lutte pour les droits des femmes. La crise que nous connaissons impacte très violemment les femmes. Il est nécessaire et urgent d'investir dans les secteurs du soin et du lien. Rachel Silvera souligne que ces filières sont celles dont les diplômes et les responsabilités sont les moins valorisées, où la pénibilité n'est pas reconnue et le déroulement de carrière quasi inexistant.

**Il est plus que temps de reconnaître l'utilité sociale des métiers féminisés.**

Les témoignages pointent le manque de reconnaissance, l'obligation parfois de bâcler les missions, le ralentissement des carrières et des salaires, par manque de possibilité d'évolution ou parce que l'organisation de l'entreprise pénalise celles qui sont chargées de famille. Alors que comme en témoigne Julien, conducteur de train, quand on tient compte de la présence des femmes, c'est tout le personnel qui bénéficie de conditions de travail améliorées. Raquel, de la Confédération syndicale des commissions ouvrières, en Espagne, rappelle que c'est par la lutte qu'on obtient des embauches et de nouveaux droits. L'Espagne reste un modèle depuis qu'en 2019 ce sont plus de 6 millions de personnes qui ont été en grève et dans les rues espagnoles !



**FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES TRAVAILLEUSES,  
MOBILISER POUR LE 8 MARS,  
LA CGT S'Y EMPLOIE TOUTE L'ANNÉE !**



13

Le Lien N° 206 - mars 2021

## JOURNÉES INTERSYNDICALES FEMMES

> Pour vous inscrire pour le 18 mars 2021 (visio) voici le lien sur l'événement :

<https://cloud.agoraevent.fr/Site/180706/8049/Event>

> Pour vous inscrire pour les 27 et 28 mai 2021 (en présentiel si les conditions sanitaires le permettent) voici le lien sur l'événement :

<https://cloud.agoraevent.fr/Site/120806/8053/Event>

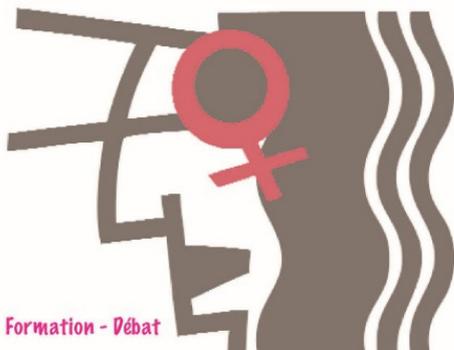
À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires

### Journées Intersyndicales Femmes en visio

18 mars 2021

► Femmes et enfermement

► Travail des femmes, Covid19 et confinement



Formation - Débat

### Judi 18 mars

En raison du contexte sanitaire, cette session se tiendra sur une journée en visio conférence. Les liens pour y accéder, parviendront aux stagiaires qui se seront inscrits-les selon les mêmes modalités que d'habitude auprès de leur structure.

10 h - 13 h

#### FEMMES ET ENFERMEMENT

■ François Bes

Coordinateur du pôle enquête de l'ONP (sur les conditions de détention des femmes et LG31)

■ Yoelle Amsellem-Mainguy

Sociologue, chargée de recherche à l'INURP (à confirmer)

■ Intervenante à confirmer

→ Débat

14 h 30 - 17 h 30

#### TRAVAIL DES FEMMES, COVID19 ET CONFINEMENT

■ Chercheuse(s) à confirmer

■ Interventions syndicales :

CGT : témoignage d'une employée du commerce

FSU : témoignage d'une agente Accompagnante d'élève en situation de Handicap

Solidaires : témoignage d'une soignante

→ Débat

### Rendez-vous les 27 et 28 mai 2021

si les conditions sanitaires nous le permettent, d'autres Journées intersyndicales se tiendront à la bourse du travail de Saint-Denis sur une journée et demi

Judi 27 mai 2021

10 h - 13 h

#### MASCULINITE ET FEMINITE DANS LE SPORT

Judi 27 mai 2021

14 h 00 - 17 h 30

#### PEDAGOGIES EMANCIPATRICES, EDUCATION POPULAIRE ET SYNDICALISME

Pot féministe à 18 h

Vendredi 28 mai 2021

9h - 12h30

#### AUTO ORGANISATION DES FEMMES

Le programme définitif sur ces journées sera communiqué ultérieurement.

À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires



## LES INVISIBLES PREMIÈRES DE CORVÉES

*Le 8 mars, c'est toute la CGT qui se mobilise*

Le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes constitue un point d'orgue pour nos mobilisations. La CGT, cette année, a tenu à mettre en valeur toutes ces femmes qui assument un rôle sociétal primordial et qui durant la pandémie sont les premières exposées alors que leur travail est mal rémunéré, mal reconnu et souvent invisibilisé.

Articuler les spécificités de ce salariat avec les revendications portées par les précédentes journées de luttes et de grèves de la CGT, tel est le but que nous nous sommes fixé. En effet, c'est bien là la mission du syndicalisme : prendre en compte toutes les revendications et les porter ensemble pour faire évoluer la société vers le progrès

social.

Comment pourrait-on imaginer qu'un ou une syndicaliste supporte que la moitié des travailleur-ses soit payée près d'un quart en moins ? Comment un ou une syndicaliste peut-il ou elle tolérer que la charge de travail soit double, domestique et professionnelle, pour certain-es d'entre eux et elles ?

Avec la grève féministe, les actions à 15h40, les manifestations, les journées de formation ou d'étude, les expositions, ou encore en portant les foulards, les badges, les bracelets aux couleurs et logos de notre lutte pour l'égalité professionnelle, c'est toute la CGT, femmes et hommes, qui se mobilise pour les droits des travailleuses.



## JOUEUSE PROFESSIONNELLE ET DROIT À LA MATERNITÉ

*Carnet rose à la FIFA*

La FIFA a approuvé l'introduction d'un congé de maternité de 14 semaines pour les joueuses professionnelles. C'est une nouvelle étape dans la professionnalisation de la discipline et pour mieux protéger les joueuses enceintes. Les clubs engagés au niveau international devront proposer un congé maternité « d'au moins 14 semaines, dont huit après la naissance », et le rémunérer « au minimum les deux tiers du salaire contractuel » de la joueuse. Pendant cette période, ils pourront recruter une joker médical - concrètement, une joueuse enregistrée en dehors de la période normale des transferts. Par ailleurs, les clubs seront obligés, de réintégrer leurs joueuses après l'accouchement et de leur fournir un soutien médical et physique adéquat. Il sera interdit de « soumettre la validité des contrats au

fait que la joueuse soit enceinte ou le devienne » : en cas de licenciement pour ce motif, le club sera sanctionné financièrement mais aussi « sportivement ».

Le développement du haut niveau féminin et les aspirations à l'égalité professionnelle poussent peu à peu les instances sportives à s'emparer de la question. L'Union cycliste internationale a imposé à compter de 2020 une assurance maternité, ainsi qu'un salaire minimum aligné sur les équipes masculines. Reste la question de l'attitude des sponsors, sur laquelle les instances n'ont pas de prise : par exemple NIKE a baissé ses primes pendant la grossesse d'une sportive de haut niveau.

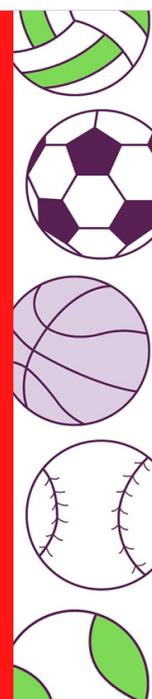
Les joueuses professionnelles sont des salariées comme les autres, elles ont des droits !

## LA FERC, LE FÉMINISME ET LE SYNDICALISME

L'Institut d'Histoire Sociale de la FERC prépare un colloque « féminisme et syndicalisme dans les organisations de la FERC-CGT » d'une journée en 2022. Quel a été le cheminement de notre militantisme pour les droits des femmes au XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> ? Avec le travail aux archives, émergent des figures de femmes fortes comme Josette Cornec, qui milite contre l'inégalité des salaires entre hommes et femmes. Dès 1909, elle pousse les institutrices à se syndiquer. D'autres encore : Hélène Brion, institutrice, secrétaire de la Fédération nationale des instituteurs CGT de 1914 à 1917 ; Paulette Cavalier, de 1968-1980, secrétaire nationale et membre des bureaux de la FEN-CGT. Enfin, nous examinerons les vertus de ce syndicalisme féministe dans le cadre du syndicalisme en général.

**INÉGALITÉ  
FEMME/  
HOMME :  
SIFFLONS LE  
HORS-JEU !**

24 Janvier 2021  
JOURNÉE INTERNATIONALE  
DU SPORT FÉMININ



## LA CGT PROGRESSE DE 8 POINTS LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS AU CIRAD

*Du 9 au 16 décembre se tenaient les élections des 6 représentant·es des salarié·es au conseil d'administration du Cirad, qui comporte 18 membres. En recueillant 32,6 % des suffrages, la CGT-Cirad obtient son meilleur score à une telle élection.*

Le renouvellement du CA est aussi celui de la direction générale. L'actuel PDG a vu son mandat se terminer mi-janvier, alors qu'une nouvelle DRH, débauchée du secteur privé (l'actuelle DRH adjointe a fait ses classes à la Poste) arrivera peu après. Durant ces 8 ans de mandat, la direction générale a dû gérer un déficit budgétaire structurel consécutif à l'absence de revalorisation de la dotation de l'État depuis 2008. Pour maintenir à l'équilibre le budget (les salaires inclus), la réponse a été : une diminution des effectifs (-130 salarié·es, soit -7,5 %, sur la période), une stagnation salariale (augmentation cumulée de la valeur du point de 1,9 % contre 5,5 % pour l'inflation) et une course effrénée aux ressources contractuelles, notamment en créant une marque Cirad'Innov ou une direction pour le ... Marketing de la science (sic).

La CGT-Cirad s'est singularisée dans le paysage syndical par un positionnement intransigeant sur les questions d'égalité entre les salarié·es, que ce soit sur l'égalité femmes/hommes ou sur le dossier emblématique de la « convention unique ». Depuis la création du Cirad en 1984, les salarié·es des Doms et de la « métropole » dépendaient de deux « conventions collectives » différentes, entraînant des structures de rémunération, et donc de niveaux de salaires, différentes ! L'accord d'entreprise de 2015, appelé « convention unique » et que la CGT n'a pas signée, a fusionné les textes, sans régler le problème de fond, maintenant des différences salariales au sein des collectifs de travail, selon que l'on soit considéré comme « en mobilité » ou « rattaché » à un DOM. Mais aussi, par un militantisme réso-

lument tourné vers les salarié·es, avec l'organisation d'AG et d'actions collectives sur la situation économique du Cirad, et en particulier sur les salaires ou encore sur l'éthique de ses partenariats avec le privé, avec la diffusion de tracts et messages électroniques, appelant notamment aux mobilisations, et l'organisation d'AG pendant toute la durée de la mobilisation pour la défense de notre système de retraites, ou pour une autre LPR. Le nombre de syndiqué·es à la CGT-Cirad a significativement augmenté, aboutissant à un rajeunissement de notre effectif.

Elle a aussi maintenu le lien avec nos collègues pendant le confinement du printemps, par la mise en place d'un site intranet. Ces élections de fin 2020 s'annonçaient comme particulières avec une période de télétravail généralisée. Pour mener une campagne la plus conviviale possible, la CGT a décidé de faire campagne sous la forme de 4 clips de campagne, mêlant des moments d'autodérision et des interviews des candidat·es expliquant « qu'est-ce qu'un syndicat ? », « quelle est la particularité de la CGT ? », « qu'est-ce que le conseil d'administration ? » ou encore « que défendra la CGT dans la prochaine mandature ? ».

Si la participation à ce vote électronique a été à peu près la même qu'en 2015 (de l'ordre de 43 % contre 49 % en 2010), la CGT-Cirad a obtenu 32,6 % des votes, soit une progression de 8 points par rapport aux scrutins précédents. Elle s'est positionnée à seulement 22 voix de la CFDT, historiquement largement majoritaire (35,5 % en 2020). Les 2 autres organisations syndicales représentatives, l'Unared CFE/CGC et la CFTC avaient décidé de

faire liste commune (comme depuis quelques années pour les élections professionnelles). Elles ont obtenu un score de 26,7 %, bien en deçà de l'addition des scores obtenus individuellement. Lors de ces élections, la CGT est même passée en tête chez les non-cadres (38,7 % contre 33 % pour la CFDT et 21,8 % pour l'alliance Unared CFE/CGC-CFTC), dans un contexte où les non-cadres sont de moins en moins nombreux (ils et elles représentaient 37 % des salarié·es en 2010 et moins de 28 % en 2020) et se sont largement abstenus (participation de 25,8 %).

La CGT conforte ses deux élu·es sortants, qui s'attacheront à intéresser les salarié·es du Cirad aux discussions tenues au CA, qui sortent peu du velours des salons feutrés du siège. Le score conforte la démarche syndicale au plus près des salarié·es, à maintenir et renouveler, dans un contexte budgétaire tendu (de plus en plus d'engagements contractuels et de moins en moins de salarié·es pour les réaliser) et avec une gouvernance typique des EPIC de recherche – les évolutions des conditions de travail et de rémunération sont négociées selon les modalités définies par le code du travail de droit privé, mais après un cadrage strict des ministères de tutelle.



**NOTRE PARI :** les choses évolueront lorsque les salarié·es entreront réellement dans la bataille. Nous ne ménageons pas nos forces pour que cela advienne !

## 1336 : L'HISTOIRE CONTINUE !

Les produits 1336 sont distribués de manière encore trop insuffisante dans les magasins Hypermarchés et Supers de toute la France alors qu'ils sont indispensables pour atteindre des volumes permettant de faire tourner l'outil industriel.



La Scop-Ti vous souhaite une très bonne année  
Warmest wishes for a wonderful New Year 2021

Les syndiqué-es CGT participent déjà à l'aventure 1336 par le biais des achats militants qu'ils et elles réalisent, y compris par le biais de leurs organisations CGT. Pour autant, pour aider les ScopTi, la FERC relaie l'appel suivant (la FERC est adhérente de l'association 1336).

Il faudrait que chacun-e d'entre vous, dépose un petit mot dans la « boîte aux suggestions » de son magasin. Pas de revendication agressive, ça ne marche pas. Juste des demandes de consommateur-trices qui adorent nos produits 1336, mais qui sont tristes de

ne pas les trouver dans leur magasin préféré... Grâce à ces actions, nous convainquons chaque jour de nouveaux points de vente !

**MERCI POUR VOTRE AIDE...!**

**Pour en savoir plus sur les 1336, un petit rappel de leur histoire :**

Découvrez l'histoire de SCOPTI, coopérative née du combat des anciens salarié-es de la multinationale Unilever (Lipton Fralib), qui souhaitait délocaliser sa production en Pologne. Depuis plusieurs années c'est chose faite, des thés et des infusions de ce groupe, vendus en France..., sortent bien des usines de Katowice. Mais les coopérateur-trices de SCOPTI, qui ont conservé leur usine après 1336 jours de lutte, ont créé depuis 2014 leur coopérative avec leur marque à elles et eux (« 1336 »), avec une qualité irréprochable (sans aucun arôme artificiel) et ont réussi à maintenir plus de 40 emplois en France sur leur site de Gémenos... Les vidéos à voir et à partager sont ici : <https://www.1336.fr/content/14-notre-histoire>

## LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DE LA FERC



Dans cette période de pandémie, difficile de rendre compte de l'activité fédérale lors de réunions statutaires ou de collectifs de travail. Et pourtant, elle se poursuit ! Quelques productions ci-contre en sont la preuve !

Et toujours la campagne femme-mixité de la FERC : <https://www.ferc-cgt.org/+femmes-mixite-+>



> 4 pages, 6 pages, 8 pages.. sur l'AGRI (lycée privé-public).. ou la réforme de la formation professionnelle.

## SYNDICALISATION DES LYCÉEN·NES, DES APPRENTI·ES ET DES ÉTUDIANT·ES : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

*Dans la suite de son dernier congrès, la FERC-CGT discutera d'une feuille de route lors de son Conseil National Fédéral (CNF) en mars 2021. Il s'agira de réfléchir, collectivement, à la place de la jeunesse dans la CGT. La jeunesse est au centre de la plupart de nos métiers, tient une place essentielle dans notre projet de société. Les dernières luttes ont montré que les lycéen·nes et étudiant·es portaient des revendications en adéquation avec celles de la CGT.*

Il existe déjà des expériences de syndicats CGT étudiant·es/lycéen·nes/apprenti·es, organisés au plan territorial. Afin de nourrir le débat, nous avons réalisé un entretien avec l'animateur du syndicat SEL-CGT 81, Antonin Vaïsse. Il a 21 ans et est étudiant à l'Institut National Universitaire Champollion d'Albi. Il est syndiqué depuis 2017 lorsqu'il était intérimaire dans l'Industriel et depuis 2020 il est membre du bureau de l'UD-CGT 81.

**Tu animes le syndicat SEL-CGT 81. De quoi s'agit-il ?**

Le Syndicat des Étudiants et Lycéens CGT Tarn est issu du Syndicat des Étudiants Albigeois. Il a été constitué en 2017 sur le campus pour lancer un syndicalisme alternatif sur l'Université d'Albi et est désormais affilié



à l'UD-CGT du Tarn. Nous sommes actuellement une dizaine sur l'Université et commençons une activité à l'École des Mines d'Albi et dans des lycées. Nous essayons de rompre avec le « syndicalisme » étudiant ou lycéen d'usager·es et consommateur de services et de vraiment placer les

étudiant·es et lycéen·nes au cœur de leur orientation professionnelle et de leur formation.

**Pourquoi, selon toi, faut-il syndiquer les lycéen·nes, les apprenti·es et les étudiant·es à la CGT ?**

Pour nous la question est de répondre aux mutations et évolutions du statut lycéen et étudiant dans la société. La CGT historiquement a toujours syndiqué les apprenti·es dans des syndicats de branches et d'industries comme dans la construction par exemple. La tâche inédite aujourd'hui est de répondre aux demandes que nous pouvons recevoir de la part de lycéen·nes en lycées professionnels, jeunes en BTS ou IUT.

Pour nous il est important d'ouvrir la possibilité d'organisation, comme l'ont fait l'UGICT ou les Précaires et Privés d'Emploi, à cette jeunesse pour défendre leurs droits sur les lieux de formations mais aussi permettre un pont syndical entre travail d'étudiant·e et travail salarié. Nous faisons l'expérience dans de nombreuses UD de lycéen·nes ou étudiant·es venant vers nous pour militer en l'absence d'organisation syndicales (déjà nationalement fragilisées) dans nos villes ou territoires. C'est fort dommage alors que la CGT est vraiment une école de formation et a besoin de renouvellement.

**Dernière question : quel type de syndicalisme imagines-tu pour la jeunesse dans la CGT ?**

Je m'intéresse beaucoup à l'histoire des jeunes dans la CGT depuis sa

fondation. On peut retracer un début formel au 10<sup>e</sup> congrès des Bourses du Travail à Alger et dans la Coutume Ouvrière de Maxime Leroy avec les Jeunesses Syndicalistes et Pupilles Syndicalistes. Ces organisations avaient pour but de créer une réelle sociabilité ouvrière avec des activités culturelles et sportives mais aussi syndicales avec la formation politique et pratique et le travail dans les branches comme les Jeunesses Syndicalistes du Bâtiment ou du Livre. Cette organisation a organisé des grèves massives contre la conscription et le militarisme avant la première guerre mondiale.

Le modèle des Jeunesses Syndicales de la FGTB me paraît très intéressant avec une production de matériel très intéressant avec un Lexique du Jeune Travailleur par exemple. Les jeunes FGTB ont aussi une organisation étudiante affiliée, l'Union Syndicale Étudiante, qui bénéficie d'une autonomie d'action mais reste affiliée à l'organisation. Ce modèle me semble intéressant car il est adapté à l'outil jeunes CGT dont nous disposons déjà et assurerait un travail commun chez les jeunes dans la CGT.

**Pour le moment les statuts de la CGT ne permettent pas la syndicalisation des étudiant·es et lycéen·nes non-salarié·es, même si la question s'est posée à plusieurs reprises, notamment lors du dernier congrès confédéral. Il faudra donc poursuivre le débat dans la confédération afin de voir quelles évolutions sont possibles et comment officialiser les syndicats qui se forment.**

## TURQUIE : DÉFENDRE LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES FACE À UN AUTOCRATE

« *Nous ne baisserons pas la tête* » : c'est la réponse, devenue virale, à la répression que subissent les manifestant·es qui, depuis plus d'un mois, refusent que l'Université de Boğaziçi (Istanbul), l'une des plus prestigieuses de Turquie, soit mise sous la coupe du président Erdogan.

Tout a commencé le 1<sup>er</sup> janvier : décret présidentiel nommant Melih Bulu recteur. Un fidèle d'Erdogan, membre de son parti et candidat aux élections de 2015. Un parachuté, qui n'a jamais travaillé dans cette université. Une ingérence. Un mépris des règles démocratiques de gouvernance établies par l'université pour le choix du recteur par ses pair·es. Melih Bulu est là pour soumettre ce lieu de savoir et de développement de l'esprit critique aux dictats de la politique réactionnaire de l'autocrate qui l'a nommé.

**Il est rejeté unanimement :** depuis sa nomination, il n'a trouvé personne qui accepte de devenir son second !

Après s'en être pris aux « universitaires pour la paix », aux fonctionnaires, aux journalistes, aux intellectuel·les et aux syndicalistes, Erdogan place maintenant ses pions à des postes-clés dans le but de contrôler les institutions, puisqu'il a échoué à maintenir éternellement en prison ses adversaires, libérés après de multiples procès. Nos collègues du syndicat Egitim Sen, membre de l'Internationale de l'Éducation et du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE), quand ils et elles venaient assister aux réunions internationales sans crainte de ne plus pouvoir rentrer au pays, avertissaient de cette stratégie de contrôle : dé-



lès. Une pétition internationale de soutien a été signée par plus de 1 500 académiques du monde entier.

Les libertés académiques ne sont ni à géométries, ni à géographies variables. Elles constituent la substance même de l'université, le cadre d'éducation de la jeunesse. C'est cette jeunesse qui se soulève à Istanbul et fait tâche d'huile, au delà de la seule Université de Bo·aziçi. Elle reçoit le soutien des maires d'Istanbul et d'Ankara, et de quelques politiques. Loin de se tarir, les manifestations prennent de la couleur : des drapeaux arc-en-ciel des étudiant·es LGBT y sont déployés, faisant bondir les réactionnaires.

**La démocratie se paie au prix de coups, de calomnies (« ces pervers de LGBT », « ces serpents venimeux »), et d'arrestations : 159 à ce jour.**

placement d'office des universitaires démocrates qui, même innocents par la justice, ne retrouvaient pas leur poste ; nominations arbitraires ; bataille idéologique. Voilà aujourd'hui la décrédibilisation des protestataires, ces « terroristes » et « ennemis des valeurs nationales », ces « forces obscures » aux desseins dangereux. Classique : vouer l'opposition à la vindicte publique et surtout médiatique.

Mais l'arbitraire ne passe pas : étudiant·es et personnels manifestent, appelant Melih Bulu à démissionner. Les alumni, qui gardent un lien fort avec leur alma mater, ont diffusé la nouvelle dans tous les pays où elles et ils sont aujourd'hui instal-

Notre solidarité indéfectible a toujours accompagné les collègues turcs. Rappelons le cas de Tuna Altinel, mathématicien de l'université de Lyon, contre qui une police et une justice aux ordres se sont acharnées. Après avoir été définitivement blanchi, refuser de lui rendre son passeport est l'ultime moyen de le priver de sa liberté.

**Jusqu'à quand les réactions d'indignation officielles resteront des paroles creuses ? Les dictateurs se moquent des mots. Il est temps de passer aux actes.**

## RÉSISTEZ À L'APARTHEID ISRAËLIEN : BOYCOTTEZ LES SOCIÉTÉS HP

*Hewlett Packard (HP) est le fournisseur exclusif d'ordinateurs de l'armée israélienne depuis plus d'une décennie.*

HP fournit des serveurs au Aviv System, système informatisé de l'Autorité israélienne de la Population et de l'Immigration, dans lequel se trouve la base de données Yesha qui contient des informations sur les citoyen·nes israéliens qui vivent dans les colonies illégales israéliennes en Cisjordanie palestinienne occupée. L'Autorité de la Population et de l'Immigration met en place un système de législation et de politique à trois niveaux, sur la citoyenneté, la résidence, le regroupement familial, la naturalisation et les cartes d'identité, qui privilégie la population juive, y compris celle des colonies illégales, tout en discriminant systématiquement la population autochtone palestinienne d'Israël, ainsi que dans Jérusalem Est occupée, annexée par Israël.

Ce statut de sous-citoyen·nes prive les Palestinien·nes d'Israël de droits civils et politiques pleins et égaux en Israël, ainsi que d'un accès égal au logement, à l'emploi, à la santé et à l'éducation.

Avec son soutien à ce système institutionnalisé de discrimination raciale, HP permet et profite de la politique d'apartheid d'Israël.



HP entretient et profite également de l'infrastructure informatique du système carcéral israélien, qui contient

4 700 prisonnier·es politiques palestiniens, dont de nombreux·ses enfants.



L'un des plus récents détenu·es politiques d'Israël était Mahmoud Nawajaa, un défenseur des droits humains et coordinateur du BDS qui a été arrêté par les forces d'occupation israéliennes le 30 juillet 2020. Déclaré prisonnier d'opinion par Amnesty International, il a été détenu par l'armée israélienne sans inculpation pour 19 jours, soumis à des mauvais traitements et s'est vu refuser l'accès à un avocat pendant 15 jours, avant d'être finalement libéré en raison de la pression internationale.

Les entreprises HP profitent de tous les aspects de l'apartheid israélien. Leur rôle est similaire à la complicité de Polaroid avec l'Afrique du Sud pendant l'apartheid. Polaroid a produit des photographies pour les tristement célèbres livrets que les Sud-Africain·es noirs devaient porter, ce qui leur refusait la liberté de mouvement. HP est le « Polaroid de notre temps ».

Le moyen le plus efficace de contrer l'apartheid israélien et son colonialisme est de mener des campagnes ciblées de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS). HP est complice des crimes d'Israël contre le peuple palestinien et doit être tenu pour responsable.

La campagne mondiale Boycott HP s'intensifie : des églises se sont désengagées de HP. Des syndicats, des groupes de solidarité et des organisations étudiantes ont rejoint la campagne et la vulgarisent dans leurs régions respectives. Le conseil municipal de Dublin a voté en 2018 pour mettre fin à tous ses contrats avec les entreprises de marque HP.



En tant que membre actif du mouvement BDS France, la FERCGT s'engage dans la campagne de boycott international contre les entreprises HP.

Nous invitons nos militant·es, nos syndicats affiliés à ne plus acheter de matériel informatique de la marque HP pour leur utilisation personnelle ou dans leur syndicat.

Nous engageons également une campagne sur nos lieux de travail pour convaincre nos employeur·ses (établissements scolaires, universités etc.) de stopper les achats de matériels de cette marque.



## DISPARITION D'ALAIN BARBIER, SG DE L'UFR

*C'est avec beaucoup de tristesse que nous apprenons la disparition de notre ami et camarade Alain, survenue le 11 février.*

Alain Barbier, lors de la 11<sup>ème</sup> conférence nationale de l'UFR, en 2016, tu as accepté courageusement la responsabilité de secrétaire général, poste resté vacant pendant plus de trois ans car il ne s'était trouvé personne pour succéder à Françoise Raffini (quatre camarades secrétaires assurant ensemble la tâche entre temps). Tu as alors décidé de mettre toute ta connaissance de la CGT, toute ta connaissance de l'histoire, singulièrement celle du mouvement ouvrier, au service de l'organisation des retraité·es de la FERC. Tu as ainsi donné toute sa place à notre UFR dans la FERC et la CGT dans son ensemble. Tu avais été réélu lors de la 12<sup>ème</sup> conférence nationale de septembre 2019.

Ce ne sera pas facile, mais il faudra bien te remplacer.

Salut Alain.



Alain était un grand militant, intellectuel, historien, solidaire, pacifique, engagé et insurgé permanent. Militant du travail, fervent défenseur des droits et libertés, engagé dans la défense et la promotion de la laïcité. Après avoir représenté la FERC auprès de la Libre pensée, il y a encore quelques mois, il écrivait et agissait contre les lois liberticides. Ardent défenseur de notre système des retraites et de la sécurité sociale il n'a eu de cesse de lutter contre la casse du travail et la succession des lois de démantèlement de l'enseignement supérieur. Secrétaire général de son syndicat d'établissement, le SEPIDOP CGT, il a œuvré contre la rupture provoquée par la délocalisation du CNDP d'Île-de-France vers Chasseneuil-du-Poitou. Il a animé le long conflit social qui s'en est suivi (2002-2010) et accompagné nombre de collègues et camarades que la délocalisation allait laisser sur le bord du chemin. Son action pour mettre en

mouvement les personnels du CNDP a permis de retarder le démantèlement et de sauvegarder les missions essentielles du CNDP au sein du nouveau réseau CANOPÉ qui lui a succédé. Militant des droits humains fondamentaux et de la justice sociale, il prend une part active et déterminante en 2011 lors du conflit de l'ENS Ulm contre la précarité de l'emploi, les violences envers les personnels puis la répression du mouvement social et les mesures discriminatoires et disciplinaires tant contre le personnel que les étudiant·es. Il est au cœur de ce bras de fer, des 29 jours d'occupation et des mois de grève pour lutter contre les conditions de travail scandaleusement indécentes et indignes de 14 agent·es contractuels, personnels de cuisine et de ménage, qui enchaînaient les CDD d'un an renouvelable avec des salaires de misère, qui subissaient harcèlement moral, physique, propos homophobes et sexistes.

Il a participé à tisser une belle solidarité entre étudiant·es, technicien·nes du CNRS et employé·es de maintenance. Alain a lutté sans relâche pour obtenir un protocole de sortie de crise avec la directrice de l'ENS d'abord puis un accord entre le syndicat et le secrétariat d'État chargé de la Fonction publique un accord pour la création de CDI ou la titularisation des personnels et l'abandon des poursuites pour l'ensemble des participant·es au mouvement.

Alain s'est aussi largement investi dans la direction nationale de l'Union nationale CGT FERC Sup en charge des questions de laïcité, protection sociale et précarité avec notamment la négociation du protocole de résorption de l'emploi Sauvadet et une participation assidue à son comité de suivi avec les camarades de l'UFSE CGT, dont il était un membre actif de la direction nationale au sein de la Commission exécutive.[...] Alain était aussi membre de la Commission exécutive de la Fédération de l'Éducation, la Recherche et la Culture où il nous rappelait régulièrement les principes de laïcité de la loi de 1905. [...]

**Merci camarade et pour toi, continuons le combat ! Hasta la victoria siempre !**

NB : texte intégral <https://cgt.fercsup.net/cgt-ferc-sup/article/disparition-d-alain-barbier>

## HERCULE, 12 TRAVAUX ÇA SUFFIT... CASSER EDF NE SERA PAS LE TREIZIÈME !!!

*Le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la création d'EDF-GDF, dans l'esprit des avancées progressistes du Conseil National de la Résistance, vient d'avoir lieu. EDF a fait ses preuves comme outil industriel et social grâce à sa conception intégrée de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation. Le parc électronucléaire qu'EDF a mis sur pied en moins de 50 ans a fait de la France un des moins émetteurs de CO2 (gaz à effet de serre) parmi les pays développés et fournit à ses usager-es une électricité décarbonée au plus bas prix en Europe.*

Depuis 20 ans, la privatisation d'EDF et le manque d'ambition de l'État actionnaire pour le nucléaire, ont affaibli le service public EDF et sa capacité industrielle (EPR de Flamanville), impactant le système éducatif et démotivait les jeunes.

**Vous avez aimé la  
privatisation des autoroutes ?**

**Vous allez adorer  
la privatisation d'EDF !**

Le projet « Hercule » : EDF cassé en 3

**EDF bleu**, détenu à 100 % par l'État, serait en charge des activités nucléaires aux investissements lourds sans rentabilité immédiate, ce que fuient les financier-es. Le parc nucléaire (56 réacteurs), fournit 70 % de notre production d'électricité qui est décarbonée. Par manque d'information et suite aux graves accidents qui ont eu lieu en Russie et au Japon, une partie de l'opinion publique est réfractaire à cette technologie. Après la fermeture de Fessenheim, sans réaction notable du public, le pouvoir envisage de fermer 12 autres réacteurs d'ici 2035.

**EDF vert**, établissement privé regrouperait la distribution (Enedis), le commerce, les services, et l'électricité verte qui bénéficie, du fait des règles européennes, d'un accès prioritaire au réseau et d'une rémunération très

intéressante et garantie de sa production. EDF vert fait saliver la finance (Total et Engie sont aussi très intéressés par l'électricité verte). Quand vous créez une centrale solaire ou de l'éolien on vous garantit des tarifs pendant plusieurs années, c'est l'État qui paie dixit Macron au JT de la 2. En 2020, les promoteurs éoliens ont bénéficié de deux milliards trois cents millions d'euros de subventions (équivalent des dépenses de la Sécurité Sociale pour l'achat de 100 millions de doses de vaccin anti-Covid).

Avec le projet Hercule finie la solidarité d'une péréquation tarifaire qui assure la fourniture 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points du territoire quels que soient les aléas climatiques et au même prix.

**Des besoins croissants.** Qu'il s'agisse des besoins de la nécessaire réindustrialisation ou de ceux des usager-es, la demande d'électricité est forte, le risque de coupures existe. Début janvier, pour les éviter, la France a importé de l'électricité de Belgique et d'Allemagne, il a fallu avoir recours aux réserves des barrages et stopper la consommation d'entreprises fortement consommatrices par des mesures dites d'effacement volontaire compensées pour celles-ci par des aides financières prélevées sur les factures des usager-es. Et l'hiver n'est pas très rigoureux. Un degré de froid supplémentaire, c'est 2,4 GW supplémentaires appelés sur le réseau électrique.

**L'urgence climatique.** La France émet peu de CO2 : une centrale nucléaire émet environ 12 g de CO2 par kWh, une centrale à gaz 490, une centrale à charbon, 1000. Les électricités vertes en émettent peu aussi, mais sont intermittentes, sans vent et sans soleil, pas d'électricité ! Pour compenser, il faut des sources pilotables, fournies par EDF bleu, qui devient « la vache à lait » de la finance déguisée en vert ! Hercule, c'est céder à l'Europe libérale, le coup de grâce du service public de l'électricité. Il est primordial pour nous retraité-es de le défendre et que stoppe l'éclatement d'EDF.



**EDF azur**, établissement à statut peu clair, en charge de barrages hydroélectriques : les 400 actuels fournissent plus de 10 % de la fourniture électrique, 60 % des énergies renouvelables. Financièrement amortis, ils fournissent un prix de production des plus bas, ils sont très convoités par le privé.

**Mireille Guézenc, UFR**

## SCIENCE ET RECHERCHE

*L'effort de recherche en France stagne depuis le début des années 1990 à 2,2 % du PIB et enregistre même une baisse récente.*



La période est marquée par des ruptures rapides et inédites. Enjeux climatiques, perte de biodiversité ou crise sanitaire... La révolution numérique, des procédés de fabrication et de l'informationnel change nombre de repères dans le rôle des entreprises et des multinationales.

La pauvreté gagne du terrain, l'emploi se dégrade et la notion de démocratie se vide de tout sens pour les travailleur·ses et les populations.

La crise sanitaire soulève les aspects pernicieux du rôle des brevets en matière de monopole et de captation d'énormes profits par les multinationales. On découvre l'incapacité des entreprises à produire suffisamment de principes actifs pour les médicaments. Les plans de licenciement dans le privé, tous secteurs confondus (métallurgie, chimie, énergie...), affectent par milliers les salarié·es de la R&D (recherche et développement) et par ricochet toutes les autres catégories. La recherche publique n'a pas les moyens d'anticiper et le déclin industriel se poursuit.

Certains mouvements poussent la population vers des réflexes de fatalisme et/ou de catastrophe imminente qui

nous éloignent de la réflexion collective, de la lutte et de la satisfaction des besoins.

Peu de voix s'attaquent réellement au capital, à la stratégie des entreprises, des banques et des actionnaires. Les enjeux de classe du local à l'international restent présents et la recherche publique est au cœur de ces enjeux.

L'effort public de recherche en France a régressé de 1 % au début des années 1990 à moins de 0,8 % aujourd'hui tandis que l'effort privé a légèrement augmenté passant de 1,2 à plus de 1,40 sur la même période sous l'effet notamment des aides publiques diverses (de 0,3 à 0,5 % du PIB).

Ce sous-investissement public des universités et des organismes de recherche génère une protestation forte de la communauté scientifique avec des luttes et récemment une condamnation unanime de la loi LPR qui maintient l'orientation de la baisse des budgets au profit du financement par projets, avec des emplois toujours plus précaires, une insuffisance des recrutements statutaires, l'absence de perspectives pour les jeunes chercheur·ses et la faiblesse des salaires...

Il faudrait utiliser autrement les mil-

liards du plan de relance pour la recherche, la formation et l'emploi par des investissements en amont, publics et privés, sans attendre une nouvelle crise sanitaire, sans accepter les licenciements massifs dans les secteurs clés de l'industrie.

Il existe un lien étroit entre recherche, emploi et mieux vivre. La réponse aux besoins des hommes et des femmes passe par des choix stratégiques pour la recherche.

Le débat n'est pas dans un simple « ré-équilibre public/privé » mais dans plus de recherche publique et plus de R&D, avec plus de pouvoirs d'intervention à tous les niveaux.

Nous assistons à une dévalorisation de l'expertise. Enfin nous vivons dans une culture d'intégration des populations via les médias et les réseaux sociaux qui alimentent les peurs et la suspicion de toutes les activités créatrices et d'expertise.

**Il faut redonner sa place noble à la science.**

Dans ce combat l'école devrait être repensée en abolissant les hiérarchisations entre culture générale, scientifique, technique et professionnelle.

**Des priorités pour la recherche**

- Reconnaître le temps long et l'expertise.
- Développer l'emploi scientifique et la R&D.
- Intégrer la recherche dans toutes les luttes emploi, qualification, salaires.
- Agir sur les modes de financements et le rôle des banques jusqu'à la BCE.
- Donner à tous les travailleur·ses et aux populations de nouveaux pouvoirs d'intervention sur les stratégies de recherche publique et sur les stratégies des entreprises.

Roland Perrier, UFR.

## RÉFORME DES RETRAITES

*Ensemble, ne nous laissons pas manipuler par le gouvernement et les fonds de pensions.*

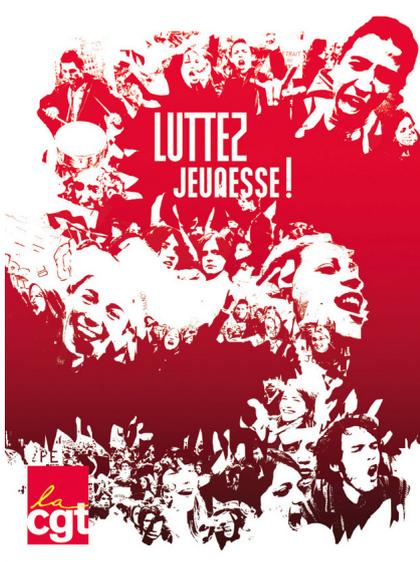
Depuis 2018, malgré le matraquage de leurs grands médias, Macron, MEDEF, assureur·ses et fonds spéculatifs n'ont pas réussi à briser la résistance des salarié·es français et leur attachement à leur système de retraite solidaire par répartition, pilier essentiel de notre Sécurité Sociale.

Toutes les roueries auront été utilisées par le pouvoir : désinformation, mensonges, manipulation des chiffres du COR, emploi de ministres englués dans des conflits d'intérêts, refus total d'envisager d'autres pistes que le système à points, aide active de certain·es « partenaires sociaux » comme en témoigne, le lamentable épisode de « l'âge pivot ! ».

Hanté par la peur d'une mobilisation massive des étudiant·es, le gouvernement joue la division entre les générations ; suggérant aux jeunes qu'ils et elles n'auraient pas d'espoir de retraite décente, essayant de les dresser contre les retraité·es actuels qui eux ou elles, profiteraient d'opulentes retraites. A ce titre, ses communicant·es recyclent le slogan étranger « O.K. Boomer ! » particulièrement méprisant. Grâce à leur maîtrise des réseaux sociaux, les jeunes ne sont pas tombés dans le piège.

En réponse aux grèves contre sa réforme, le gouvernement fait pleuvoir retenues sur salaires et procédures judiciaires à l'encontre des militant·es. La manipulation de black-blocs violents lui donne prétexte à déclencher une répression inouïe, celle qui frappe terriblement les travailleur·ses et les gilets jaunes, qui défendent leurs emplois et conditions de vie.

Malgré cet arsenal répressif et législatif (réforme passée au 49/3 à l'AN), à l'égoïsme du chacun·e pour soi,



l'immense majorité des Français·es restent attachés à notre système par répartition – solidaire – intergénérationnel. Système qui, malgré toutes les attaques subies, est le seul à nous garder dans la dignité en nous préservant d'une vieillesse misérable, quels que soient nos moyens.

**Quand la vieille politique de casse sociale montre ses limites !**

L'épidémie Covid-19 a révélé l'état réel de notre système de santé : hôpitaux exsangues, établissements de santé, de recherche démantelés et appauvris, capacités de production pharmaceutiques détruites, scandales et conflits d'intérêts...

Devant les manques en personnels, étudiant·es et travailleur·ses sociaux sont venus épauler les services hospitaliers et les personnels AP surchargés. Ainsi ont-ils/elles pu mesurer la détresse provoquée par la politique de casse ininterrompue du service public. Comment trouver espoir de rentrer dans la vie active dans ces conditions ?

Saisie comme on s'empare d'une muselière, la « loi d'urgence sanitaire » permet au « conseil de défense » de gouverner en secret, par la peur, en réduisant salarié·es et étudiant·es au silence. Voie libre pour continuer la politique de régression : réforme des retraites passée au Sénat le 14/11/20 pendant le confinement ! Suppression de lits d'hospitalisation, arrêt de services universitaires, atteintes aux libertés...

Le gouvernement a raison de craindre une entrée massive des étudiant·es dans le front contre ses réformes. **Le malaise du monde étudiant est profond. Ils et elles l'ont exprimé haut et fort, le 20 janvier 2021 partout en France.** Y compris à Saclay, où ils et elles étaient tenus à distance.

Ce jour-là, devant un parterre d'étudiant·es triés sur le volet (dont seulement 2 de Paris-Saclay), au terme d'une réunion médiatisée, le Président, leur a dit entre-autres : ... *que la nation devra se souvenir de l'effort qu'elle a demandé à sa jeunesse [...] en prenant en compte le choix « jeunesse » dans les grands choix de la Nation [...] en essayant de vous laisser un fardeau un peu moins grand en dette COVID et climatique...*

Peut-être en leur donnant un ou deux points de bonus « retraite » après l'âge pivot ?

**Hervé TRULLARD, UFR**



# Mettre toutes les chances de son côté pour lutter contre la récurrence du cancer

Le programme «Branchez-vous santé» vous propose le parcours INM, un dispositif d'accompagnement après un cancer, basé sur les interventions non médicamenteuses.

Pour bénéficier du parcours INM contactez le

**0 801 801 321**

Service & appel gratuits

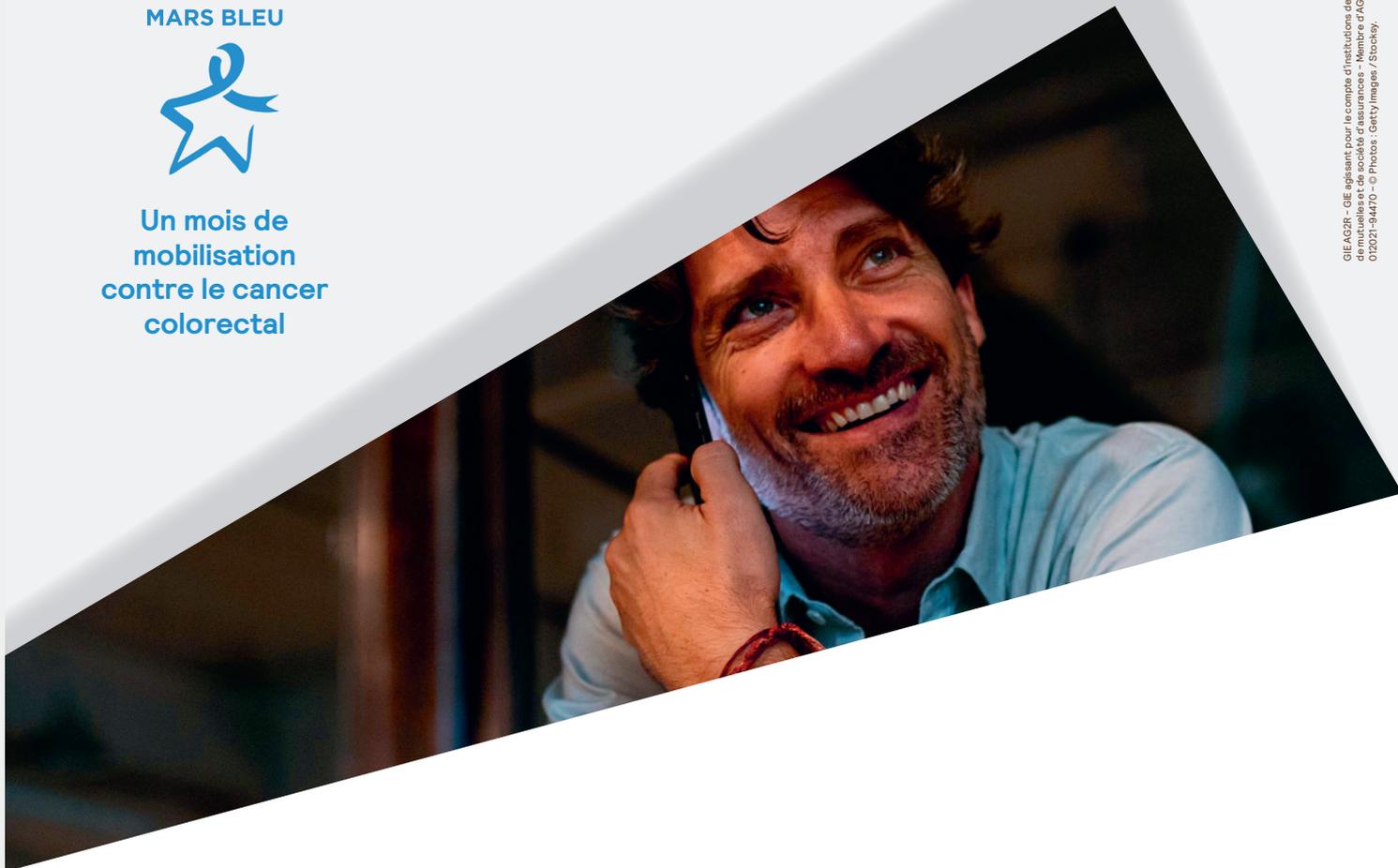
Pour plus d'informations :



MARS BLEU



Un mois de mobilisation contre le cancer colorectal



**branchez-vous santé**



AG2R LA MONDIALE